



## Comprendre le tribunal de l'immigration

French | Français

Au **tribunal de l'immigration**, vous aurez l'opportunité de défendre votre dossier devant un juge de l'immigration et d'expliquer pourquoi vous devriez être autorisé à rester aux États-Unis. Si vous perdez votre procès au tribunal de l'immigration, vous pouvez faire appel.

### **Vous pourriez être expulsé si :**

- vous perdez au tribunal de l'immigration et ne faites pas appel,
- vous faites appel et perdez.

### **Qui sera présent au tribunal de l'immigration ?**



- Un **juge de l'immigration** déterminera si vous êtes autorisé à rester aux États-Unis.
- Un **avocat** travaillant pour le gouvernement sera présent. Son rôle est de représenter le gouvernement américain. Il ne travaille pas pour vous.
- **Si vous avez un avocat**, il est toujours autorisé à être présent dans la salle d'audience avec vous, et il peut vous appeler et vous rendre visite.

**Veillez noter que le gouvernement ne vous fournira pas d'avocat, mais vous pouvez en engager un pour vous représenter devant le tribunal.**

### **Vérification de la date de votre audience devant le tribunal de l'immigration**

- Pour vérifier la date de votre audience, vous aurez besoin de votre numéro A (exemple : A 000-000-000). Ce numéro est attribué par le gouvernement et figure sur les documents d'immigration.
- Vérifiez les informations relatives à votre audience à l'aide du système automatisé d'information sur les dossiers. Voici deux méthodes pour ce faire :
  - Veuillez appeler la ligne d'assistance au 1-800-898-7180. Entrez votre numéro A et suivez les instructions de l'opérateur.
  - Veuillez visiter la page Web : <https://acis.eoir.justice.gov/en/>. Entrez votre numéro A dans le champ de recherche et cliquez sur « Entrer ».



## Comprendre le tribunal de l'immigration

French | Français

### Passer d'une audience en personne à une audience virtuelle/téléphonique

Si vous souhaitez passer d'une audience en personne devant le tribunal de l'immigration à une audience en ligne ou par téléphone, vous devez présenter une demande officielle au tribunal. Il est important de le faire le plus tôt possible, avant la date prévue de la prochaine audience. Il est également conseillé de **consulter un avocat**.



- Un avocat est la personne habilitée à fournir des conseils juridiques et peut vous aider à préparer et à remplir correctement les documents nécessaires.
- Vous devrez déposer une requête pour demander la modification du format de l'audience auprès du tribunal. Le juge de l'immigration examinera la requête et communiquera sa décision à vous ou à votre avocat.
- Si la requête est acceptée, l'audience se tiendra en ligne ; si elle est refusée, l'audience se tiendra en personne.

### Trouver un représentant légal

Ces derniers mois, des informations ont signalé des interventions liées à l'immigration dans les tribunaux de l'immigration. Il peut être utile de prévoir un plan en cas de détention. Si vous avez des questions, parlez à un avocat.

**Pour obtenir une aide juridique gratuite et confidentielle en matière d'immigration, contactez la ligne d'assistance juridique du MOIA :**



**1-800-354-0365**

Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h [Services d'interprétation disponibles](#)

Chaque tribunal de l'immigration dispose d'une liste de prestataires de services juridiques gratuits ou à faible coût près de chez vous.

Scannez le code QR pour consulter la liste des organismes juridiques gratuits spécialisés en immigration près de votre tribunal, ou rendez-vous sur :

[www.justice.gov/eoir/list-pro-bono-legal-service-providers](http://www.justice.gov/eoir/list-pro-bono-legal-service-providers)

